

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Représentés : 2 Votants : 15

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

Sont absents : GALÉRY Jacques représenté par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-078 – Demande de subvention Banque des Territoires – Ilot OUSTALNIOL

Vu la délibération n°2024-052 du 25 juin 2024 décidant de la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Cantal Ingénierie et Territoires pour la rénovation et la restructuration globale de l'ilot convivial OUSTALNIOL du centre-bourg de Saint-Paul-des-Landes.

Vu la délibération n°2024-060 du 26 septembre 2024 concernant la demande de financement dans le cadre du dispositif ACTEE+ / fonds CHÊNE 4.

Vu la délibération n°2024-067 du 19 novembre 2024 concernant la demande de financement auprès de la Banque des Territoires.

Vu la délibération 2024-075 du 17 décembre 2024 attribuant le marché d'étude de programmation à la rénovation et restructuration de l'ilot Oustalniol.

Vu la délibération 2024-076 du 17 décembre 2024 attribuant le marché de diagnostic structure en vue de la rénovation énergétique de la toiture de la salle polyvalente et la mise en œuvre potentielle de panneaux photovoltaïques.

Vu la délibération 2024-077 du 17 décembre 2024 attribuant le marché d'audit énergétique de la salle polyvalente dans le cadre du projet de rénovation et restructuration de l'ilot Oustalniol.

Concernant le projet de rénovation et restructuration globale de l'îlot convivial OUSTALNIOL qui consiste en :

□ **La réhabilitation de la toiture de la salle polyvalente** (étanchéité, amiante -, isolation), **la rénovation énergétique globale du bâtiment**, et **la sécurisation notamment des entrées et sorties du bâtiment et ses abords**, besoins les plus urgents aujourd'hui.

□ **La transformation du grand parking en espace à usage mixte**

Le parking conservera ses places, néanmoins une partie pourra être couverte dans le but de pouvoir abriter des événements, notamment le marché communal et autres manifestations ponctuelles. Cette fonctionnalité sera réversible et permettra de conserver l'usage de stationner à défaut d'événements.

□ **Une réflexion plus large sur l'îlot Oustalniol** et son articulation avec le centre-bourg notamment la place de l'église.



Considérant que les dépenses liées aux études préalables nécessaires, sont de 69 415,02 € H.T. soit 83 298,02 € T.T.C. et peuvent être, en partie, prises en charge par la Banque Des Territoires.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 19/12/2024

Berger
Levrault

ID : 015-211502042-20241217-DEL_2024_078-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention auprès de la Banque Des Territoires,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessous,
- D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention.

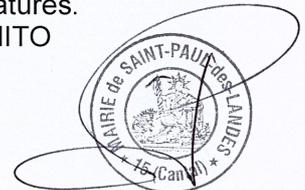
Dépenses			Recettes	
Montant estimé			Montant estimé	
	H.T.	T.T.C.		
Audit énergétique	5 315,00 €	6 378,00 €	Banque Des Territoires	37 488,00 €
Etude de structure	9 500,00 €	11 400,00 €	ACTEE+ Demande déposée le 18/09/2024	23 190,00 €
AMO	2 500,02 €	3 000,02 €	Autofinancement	22 620,02 €
Etude programmiste	52 100,00 €	62 520,00 €		
Total	69 415,02 €	83 298,02 €	Total	83 298,02 €

Après délibération, la proposition est approuvée par 15 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER